

RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec la S.E.G.E.F.O.M. pour travaux de modernisation des voies urbaines en 1960, et approbation du devis estimatif.

Le Maire donne lecture du rapport.

Un marché de gré à gré a été passé avec la SEGEFOM le 25 Février 1960, pour travaux de modernisation de divers tronçons des voies urbaines, dans la Ville de Saint-Denis:

- Rue Jean Chatel: de la rue Rentaunay à la rue de l'Embarcadère sur une longueur 223 mètres, largeur de chaussée 7, 15 m
- Rue A. de Villeneuve: de la place de la Gare à la rue Charles Gouneé sur une longueur de 136 mètres, largeur de chaussées: 7, 30 m.
- Rue d'Après; de la rue du Général de Gaulle à la rue Monthyon sur une longueur de 260 mètres par 7 mètres de largeur, de la rue Monthyon à la rue du Bois de Nèfles sur une longueur de 180 mètres par 6 mètres de largeur.

Le montant de ces travaux s'élève à 5.055.986 francs.

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui a déjà reçu l'approbation préfectorale et d'approuver le devis estimatif qui y est joint./.

*M. Denis, le 17 Octobre 1960
Le Chef de Division
Signé: J. Jouffreau*

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

A l'unanimité, le Conseil ratifie le marché passé avec la SEGEFOM pour les travaux de modernisation de divers tronçons de voies urbaines dans la Ville de Saint-Denis et approuve le devis estimatif établi à cet effet./.